

ÉCONOMIE

Programme, conseils, bibliographie

PUBLIC CONCERNÉ

Les candidats doivent estimer individuellement s'ils ont le niveau correspondant à la maîtrise des programmes de Licence 2 de sciences économiques, de fin de deuxième année d'AES, ainsi que d'autres formations à caractère économique de type Bac +2 (DUT, BTS).

PROGRAMME

- Les grandes fonctions économiques (production, répartition, dépense) en économie ouverte.
- L'évolution des structures économiques et l'organisation de la production.
- Le progrès technique et l'innovation.
- Les stratégies d'entreprise, la concentration et la concurrence sur les marchés.
- L'économie monétaire et financière : la monnaie, les banques, les systèmes financiers et la politique monétaire.
- Le rôle de l'État : objectifs et instruments de politique économique.
- L'intégration européenne.
- Les grands courants de la pensée économique.
- L'histoire économique de 1945 à nos jours : les grandes tendances.

CONSEILS DE PRÉPARATION

L'esprit de l'épreuve consiste à :

- Vérifier l'acquisition personnelle de connaissances en économie sur les thèmes mis au programme.
 - Vérifier la capacité à exploiter un dossier documentaire. Celui-ci donne des pistes de réflexion à expliciter et à compléter. Rappelons aux candidats qu'il est inutile de recopier ou de paraphraser les documents : les correcteurs ne sont pas dupes et cela n'apporte rien. Les documents présentés servent à aider les candidats à mobiliser rapidement des arguments : ce n'est qu'un éclairage partiel. Il faut utiliser ses connaissances personnelles et ne pas nécessairement adhérer aux positions présentées dans les documents.
 - Faire la preuve d'une capacité à présenter de façon logique et organisée des informations : il s'agit d'une dissertation. Cela implique un plan organisé autour d'une idée conductrice avec : introduction, parties, sous-parties et conclusion.
- Il n'est pas question de livrer en deux heures une somme exhaustive ; il est cependant attendu des candidats une capacité à faire le tour des grandes idées sur la question posée. Précisons qu'il faut concilier les aspects d'analyse économique (mécanismes, théories) et les faits (la préparation à cette épreuve doit intégrer l'acquisition de connaissances minimales sur les grands traits de l'histoire économique depuis 1945 afin de pouvoir traiter convenablement les sujets) : ce n'est ni un exercice de modélisation, ni un descriptif pur et simple ou une accumulation de faits sans référence aux travaux des sciences économiques.

La consultation des annales des années précédentes, sur le site Internet du concours « Passerelle », est vivement recommandée pour une bonne compréhension des attentes du jury.

BIBLIOGRAPHIE

La base de la préparation doit être l'utilisation par les candidats des cours d'économie dont ils ont déjà bénéficié au cours de leurs études en privilégiant les thèmes correspondant au programme.

Ils peuvent compléter leurs connaissances de base en utilisant par exemple :

- L'ouvrage édité chez Nathan sous la direction de C.-D. Echaudemaison, intitulé *L'économie aux concours des grandes écoles* : tout son contenu n'est pas exigible mais il est de qualité. Il permet de se mettre à jour rapidement sur tel ou tel point aussi bien du point de vue de l'analyse que de l'histoire économique.
- Le mensuel *Alternatives économiques* permet de suivre l'actualité à travers des articles et des dossiers de qualité. Il publie chaque année deux hors série, l'un sur l'économie nationale, l'autre sur l'économie mondiale : il y a là un balayage systématique des grands thèmes actuels avec des synthèses et des mises en perspective historique.
- La consultation des numéros des *Cahiers français* à La Documentation française permet de lire quelques articles synthétiques très intéressants.

ÉCONOMIE

DURÉE : 2 HEURES.

SUJET

COMMENT LE PROGRÈS TECHNIQUE PEUT-IL EXPLIQUER LES MOUVEMENTS DE L'EMPLOI ?

Vous répondrez selon un plan logique et clair, en utilisant à la fois vos connaissances personnelles (tant du point de vue de l'analyse économique que de celui des faits) et les informations données par le dossier.

Les documents sont présentés dans un ordre quelconque ; ils ne donnent que quelques pistes. Les paraphraser est inutile.

DOSSIER DOCUMENTAIRE

DOCUMENT 1

Les emplois sont soumis à de perpétuelles innovations, marginales ou révolutionnaires, ayant pour but ultime d'améliorer leur productivité, c'est-à-dire leur capacité de production. [...]

Dans ce contexte, pour améliorer ou simplement maintenir leur rentabilité, les entreprises doivent sans cesse innover, en essayant de nouvelles méthodes de production et de gestion du personnel, ou en tentant de vendre de nouveaux produits. Certaines innovations sont fructueuses, d'autres échouent. Les entreprises ayant la capacité et la chance d'adopter les bonnes innovations prennent des parts de marché aux autres. C'est dans ces essais et ces erreurs que la croissance de la productivité trouve sa source et se solde par des réallocations d'emplois entre les entreprises, mais aussi au sein des entreprises.

En ce sens, les destructions d'emplois sont bien l'expression d'une création de valeur supplémentaire : des emplois sont détruits dans une entreprise parce que d'autres, plus productifs, sont créés dans cette entreprise ou ailleurs. Telle est la logique du processus de destruction créatrice : la prospérité provient des réallocations d'emplois. Ainsi, le message constant de la recherche récente sur la croissance des entreprises peut être résumé ainsi. Les entreprises dont la productivité croît sont aussi celles dont l'emploi croît. Autrement dit, les entreprises qui améliorent leur productivité ne le font pas (ou peu) au détriment de l'emploi. Constat maintes fois fait à l'étranger qui vaut aussi pour la France.

Source : P. Cahuc, *Chapitre 3 : La destruction créatrice*, cours École Polytechnique Macroéconomie avancée-Eco 553, septembre 2008

DOCUMENT 2

Si les marchés sont efficaces (prix flexibles, libre entrée), alors l'innovation technologique n'a aucun effet sur le niveau total de l'emploi. Ce n'est donc pas la technologie en soi qu'il faut rendre responsable du chômage mais les obstacles économiques et institutionnels à la réallocation de la main-d'œuvre, de l'offre et de la demande. Le changement technique à lui seul n'a pas d'effet sur le niveau agrégé de l'emploi : il ne fait qu'interagir avec les institutions prévalentes. En particulier lorsque le changement technique se fait plus intense, engendrant une plus grande destruction créatrice, une faible flexibilité des marchés aura des effets plus néfastes que lorsque le changement technique est plus lent.

Source : D. Guellec, *Économie de l'innovation*, Repères n° 259, La Découverte, 2009.

DOCUMENT 3

Les années 70 ont vu des industries entières (sidérurgie, métallurgie) se moderniser, se reconvertir en laissant sur le carreau des milliers d'ouvriers. La thèse du chômage technologique fait de nouveaux adeptes. Sauvy ne nie pas les effets néfastes de la machine sur l'emploi, il les temporalise. À court terme, et dans certains cas, le progrès technique peut être destructeur : les ouvriers non qualifiés sont remplacés par des machines-outils, par exemple. Mais, dans un second temps, le progrès technique crée aussi des emplois directs (les créateurs et les fabricants de machines-outils) et surtout indirects. C'est ce dernier aspect que développe Sauvy dans sa thèse dite du « déversement ». Les gains de productivité que dégage le progrès technique vont permettre soit de diminuer les prix, soit d'augmenter les salaires, soit d'augmenter les profits et par conséquent d'accroître la consommation d'autres produits ou services. Il s'effectuera alors un déversement d'emplois de nature différente, de certains secteurs d'activité vers d'autres et notamment de l'industrie vers les services. C'est effectivement ce que l'on a pu constater sur le long terme.

Source : E. Jardin, *La Machine et le Chômage : le progrès technique et l'emploi*, Sciences Humaines, HS n° 42, 2003.

DOCUMENT 4

L'Américain Allen Fisher, puis l'Australien Colin Clark et le Français Jean Fourastié ont, sous le nom de « loi des trois secteurs », imagé l'évolution de la répartition de la population active entre différentes sortes d'activités au fur et à mesure de la croissance du revenu national. Cette formule est claire, mais elle contient deux simplifications qu'il est facile de nuancer : d'une part, évidemment, on peut multiplier le nombre de secteurs jusqu'à en faire autant de lignes et de colonnes que dans un tableau d'échanges interindustriels ; l'exemple perdra toutefois de sa simplicité. Le second caractère est plus important et c'est sur lui que l'on voudrait insister.

La cause de l'évolution du nombre de personnes travaillant dans les secteurs différents tient essentiellement, suivant ces auteurs et notamment Fourastié, à des évolutions différentes de productivité suivant les secteurs. Fourastié insiste sur le fait que le secteur tertiaire connaît peu de productivité [...].

Or, en fait, les variations de la consommation, au fur et à mesure que le revenu moyen par tête augmente, jouent un rôle aussi important dans la répartition de la population active que les variations de productivité.

Source : J. Dumontier, *Généralisation de la loi des trois secteurs*, Revue économique, 1965, volume 16, numéro 6, Presses de Sciences Po.